

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°1185 du 17 novembre 1939 nommant deux membres de la Commission prévue à l'article 12 de l'arrêté n° 591 du 10 juin 1938

n°1185

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 novembre 1939

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1939

Date du numéro
30 novembre 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 951 du 10 juin 1938 portant organisation du cadre local des travaux publics de la Côte française des Somalis et dépendances, notamment en ses articles 11 et 12;

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1° », — Sont désignés pour faire par le de la Commission prévue à l'article 12 de l'arrêté du 10 juin 1938 portant organisation du cadre local des travaux publics de la Côte française des Somalis et dépendances : M. Belau, ingénieur adjoint du cadre général des travaux publics: M. Arnaud, adjoint technique principal du cadre local des travaux publics art. 2, — La présente décision enregistrée et publiée au Bulletin officiel de la colonie

Hubert Deschamps